

ERES LA VIE – VERSION DU 01 AVRIL 2025

Ce document d'information exclusivement à destination des distributeurs contient toutes les informations nécessaires sur le produit d'assurance vie, le marché cible défini et la stratégie de distribution suggérée, notamment les informations sur les principales particularités et caractéristiques du produit d'assurance vie, ses risques et ses coûts, y compris les coûts implicites, et toutes les situations susceptibles d'entraîner un conflit d'intérêts portant préjudice au client.

Nouveau produit

✓

Modification significative

Modification non significative

INFORMATIONS NECESSAIRES SUR LE PRODUIT D'ASSURANCE VIE

ERES LA VIE est un Contrat d'assurance vie de groupe dont les droits et obligations de l'adhérent peuvent être modifiés par des avenants au contrat conclus, entre Spirica et l'Association PERF. L'adhérent est préalablement informé de ces modifications.

Définition du marché cible – Partie 1

			Gestion libre	Gestion pilotée	Gestion pilotée avec désensibilisation	Gestion Mixte
Caractéristiques	Typologie	Personne physique (PP)	X	X	X	X
		Personne Morale (PM) non soumise à l'IS				
		Personne Morale (PM) soumise à l'IS				
	Lieu de résidence fiscale	France Métropolitaine, Monaco, DROM, Nouvelle Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Polynésie Française	X	X	X	X
		Hors France Métropolitaine, Monaco, DROM, Nouvelle Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Polynésie Française				
	Statut PP	TNS	X	X	X	X
		Salarié	X	X	X	X
		Retraite	X	X	X	X
		Inactif	X	X	X	X
	Âge PP	Si garantie plancher, tranche d'âge de 12 à 75 ans	X	X	X	X
		Si garantie plancher, tranche d'âge < 12 ans et > 75 ans				
		Si pas de garantie plancher, âge < 85 ans	X	X	X	X
		Si pas de garantie plancher, âge > 85 ans				
	Connaissance et expérience financière	Faible	X	X	X	X
		Modérée	X	X	X	X
		Elevée	X	X	X	X
	Epargne de précaution PP	Epargne de Précaution disponible	X	X	X	X
		Pas d'épargne de Précaution disponible				
	Capacité d'investissement minimum		< 500€	< 500€	< 500€	< 500€
			> 500€	> 500€	> 500€	> 500€
	Capacité juridique	Majeurs capables	X	X	X	X
		Majeurs protégés	X			
		Mineurs	X	X	X	X
	Niveau de tolérance au risque et capacité à subir des pertes *	Nul				
		Faible	X	X	X	X
		Moyen	X	X	X	X
		Elevé	X	X	X	X
	Appétence à investir sur des supports durables	L'investisseur souhaite spécifiquement investir sur des supports durables	X			X
		L'investisseur NE souhaite PAS spécifiquement investir sur des supports durables	X	X	X	X

X

Marché cible

Hors marché cible - Souscription autorisée - Reporting annuel à transmettre à Spirica

Souscription non autorisée

* Voir lexique en page 4



 Définition du marché cible – Partie 2

			Gestion libre	Gestion pilotée	Gestion pilotée avec désensibilisation	Gestion Mixte
Besoins et objectifs	Objectifs d'investissement PP (FCC)	Faire une opération d'épargne	X	X	X	X
		Transmettre un capital	X	X	X	X
		Financer un projet futur	X	X	X	X
		Disposer de revenus complémentaires	X	X	X	X
		Utiliser le contrat comme un instrument de garantie	X	X	X	X
	Horizon d'investissement pour les PP	Court terme (< à 3 ans)				
		Moyen terme (3 à 8 ans)	X	X	X	X
		Long terme (>8 ans)	X	X	X	X

- X Marché cible
- Hors marché cible - Souscription autorisée - Reporting annuel à transmettre à Spirica
- Souscription non autorisée

ERES LA VIE – VERSION DU 01 AVRIL 2025



Définition du marché cible – Partie 3

			Gestion libre	Gestion pilotée	Gestion pilotée avec désensibilisation	Gestion Mixte
EMTN	Produit très complexe	Niveau de tolérance au risque et capacité à subir des pertes *	Nul			
			Faible	X		X
			Moyen	X		X
			Elevé	X		X
		Connaissance et expérience financière	Faible			
			Modérée	X		X
			Elevée	X		X
		Capacité juridique	Majeurs capables	X		X
			Majeurs protégés			
			Mineurs	X		X
		Âge PP	> 80 ans			
			< 80 ans	X		X
	Produit complexe	Niveau de tolérance au risque et capacité à subir des pertes*	Nul			
			Faible	X		X
			Moyen	X		X
			Elevé	X		X
		Connaissance et expérience financière	Faible	X		X
			Modérée	X		X
			Elevée	X		X
		Capacité juridique	Majeurs capables	X		X
			Majeurs protégés			
			Mineurs	X		X
		Âge PP	> 80 ans			
			< 80 ans	X		X
	Produit très complexe à capital garanti	Niveau de tolérance au risque et capacité à subir des pertes*	Nul			
			Faible	X		X
			Moyen	X		X
			Elevé	X		X
		Connaissance et expérience financière	Faible			
			Modérée	X		X
			Elevée	X		X
		Capacité juridique	Majeurs capables	X		X
			Majeurs protégés			
			Mineurs	X		X
		Âge PP	> 80 ans			
			< 80 ans	X		X
	Produit complexe à capital garanti	Niveau de tolérance au risque et capacité à subir des pertes*	Nul			
			Faible	X		X
			Moyen	X		X
			Elevé	X		X
		Connaissance et expérience financière	Faible	X		X
			Modérée	X		X
			Elevée	X		X
		Capacité juridique	Majeurs capables	X		X
			Majeurs protégés			
			Mineurs	X		X
		Âge PP	> 80 ans			
			< 80 ans	X		X

* Voir lexique en page 4

X	Marché cible
	Hors marché cible - Souscription autorisée - Reporting annuel à transmettre à Spirica
	Souscription non autorisée

ERES LA VIE – VERSION DU 01 AVRIL 2025



lexique et recommandation d'allocation

LEXIQUE*

Tolérance au risque nulle : maintien du capital à tout moment / SRI moyen = 1 correspond au profil sécuritaire

Tolérance au risque faible : SRI moyen entre 2 et 3 / profil prudent

Tolérance au risque moyenne : SRI moyen entre 3 et 4 / profil équilibré

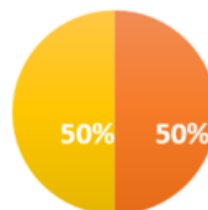
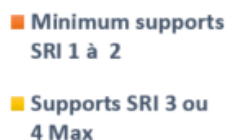
Tolérance au risque forte : SRI moyen > 4 / profil dynamique

PROFIL SECURITAIRE



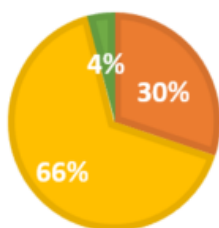
SRI moyen pondéré égal à 1

PROFIL PRUDENT



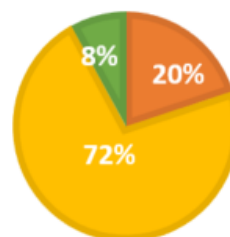
SRI moyen pondéré ≥ 2 et ≤ 3

PROFIL EQUILIBRE



SRI moyen pondéré entre > 3 et ≤ 4

PROFIL DYNAMIQUE



SRI moyen pondéré > 4

ERES LA VIE – VERSION DU 01 AVRIL 2025



L'assureur et la stratégie de distribution suggérée

- **Assureur :** Spirica - S.A. au capital de 256 359 096 €. Entreprise régie par le Code des Assurances - n° 487 739 963 RCS Paris - 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS - Société d'assurance agréée et immatriculée auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 1021306, autorité de contrôle située 4 Place de Budapest, CS 92459 – 75436 PARIS CEDEX 09.
- **Souscripteur :** Le Souscripteur du Contrat collectif Eres La Vie est l'Association PERF (Association pour la Promotion de l'Épargne et la Retraite des Français), association régie par la loi du 1er juillet 1901, à but non lucratif, dont les statuts sont déposés auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), et dont le siège social est 115, rue Réaumur, 75002 Paris.
- **Distributeur :** Le Contrat Eres La Vie est distribué par des courtiers d'assurance, intermédiaires partenaires de ERES Assurances. Eres Assurances est une société par actions simplifiée, au capital social de 1 664 627 euros, dont le siège social est au 115 rue Réaumur, 75002 Paris, www.eres-group.com. Eres assurances est immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 809 096 233, et l'ORIAS sous le numéro 15 00 22 33. Elle est sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4, pl. de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris cedex 09).



Stratégie distribution marché cible durabilité

- Dans le cadre de l'offre financière de ce produit, nous référençons des supports présentant des caractéristiques de durabilité
- Ce produit permet donc la distribution à des clients ayant des intérêts ou des objectifs en matière de durabilité
- En effet, conformément aux obligations de la loi PACTE, ce produit offre au moins un support en unité de compte de chacun des labels français suivants : ISR, Greenfin ou Finansol
- Ce produit propose également une gamme de supports en unité de compte dont certains présentent des caractéristiques extra-financières au sens de la réglementation SFDR
- A ce titre, il convient de dissocier 2 type de produits :
 - ✓ Les supports faisant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (produits dits « Article 8 »). Ces supports intègrent des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais sans poursuivre un objectif d'investissement durable.
 - ✓ Les supports poursuivant un objectif d'investissement durable. Ces supports investissent dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental et/ou social (produits dits « Article 9 »).
- La liste des supports durables proposés par ce produit est consultable dans l'annexe financière
- Vous pourrez retrouver toutes les informations relatives caractéristiques durables de ces supports sur le site internet de Spirica : <https://www.spirica.fr/notre-metier/publication-dinformation-en-matiere-de-durabilite/>
- A noter concernant les fonds euro du produit :
 - le Fonds Euro Nouvelle Génération est classé article 8, il fait donc la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales
 - le Fonds Euro Objectif Climat est classé article 9, il est ainsi dédié à un objectif d'investissement durable qui est la lutte contre le réchauffement climatique.
- **Avertissement :**
 - ✓ Il relève de la responsabilité du distributeur de proposer au client un produit correspondant au marché cible auquel il appartient.
 - ✓ Le cas échéant, en cas de fourniture d'un service de recommandation personnalisé, le distributeur prend en compte les préférences de son client en matière de durabilité. Avant de proposer ce produit, il devra donc de s'assurer du choix du client d'intégrer ou non les produits financiers suivants dans son investissement :
 - Les produits d'investissement fondés sur l'assurance investis dans des investissements considérés comme durables sur le plan environnemental au sens de l'article 2, point 1) de Taxonomie (UE 2020/852)
 - Les produits d'investissement fondés sur l'assurance investis dans des investissements considérés comme durables au sens l'article 2, point 17, de SFDR (UE 2019/2088)
 - Les produits d'investissement fondés sur l'assurance prenant en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, les éléments qualitatifs ou quantitatifs qui démontrent cette prise en compte étant déterminés par le client.



Modes et canaux de distribution

- **Souscription**
 - ✓ B2C signature électronique / Papier et pdf remplissable
- **Post Souscription**
 - ✓ Papier / PDF remplissable
 - ✓ Sylvéa – accès en transaction en ligne pour tous les clients.
- **Dématérialisation des courriers sortants :**
 - ✓ Dématérialisation totale des courriers sur l'espace client Spirica.



Les risques liés au produit

- Les garanties peuvent être exprimées en euros et/ou en unités de compte, selon le choix de l'adhérent assuré :
 - ✓ Pour la part des droits exprimés en euros : le Contrat comporte une garantie en Capital égale aux sommes versées nettes de frais sur versements, minorée chaque année des frais prélevés sur le Contrat
 - ✓ Pour la part des droits exprimés en unités de compte : les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers
- La durée du Contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale de l'Adhérent, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du Contrat choisi. L'Adhérent est invité à demander conseil auprès de son Assureur.

ERES LA VIE – VERSION DU 01 AVRIL 2025

PRINCIPALES PARTICULARITES ET CARACTERISTIQUES DU PRODUIT D'ASSURANCE (1/9)



Les garanties liées au produit

- Le contrat ERES LA VIE garantit le versement d'un capital ou d'une rente :
 - ✓ à l'Assuré en cas de vie de celui-ci au terme du contrat lorsque la durée du contrat est déterminée,
 - ✓ au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès de l'Assuré.
- Le versement du capital ou de la rente viagère est effectué suivant les modalités définies à l'article 6.9 «Modalités de règlement et informations pratiques» des Conditions Générales.



Les conditions, date d'effet et durée de l'adhésion

- Date d'effet de l'adhésion
 - ✓ L'adhésion prend effet à la date de signature du bulletin d'adhésion dûment complété et signé par l'adhérent assuré (accompagné des pièces nécessaires au dossier) sous réserve de l'encaissement effectif du versement initial par l'Assureur.
 - ✓ L'Assureur adresse à l'adhérent assuré le certificat d'adhésion qui reprend l'ensemble des éléments du bulletin d'adhésion, dans un délai de 30 jours au plus tard, à compter de la réception du bulletin d'adhésion.
- Durée de l'adhésion
 - ✓ Par défaut, l'Adhésion a une durée viagère
 - ✓ Il est cependant possible d'opter pour une durée déterminée. Si la durée est viagère, l'Adhésion prend fin en cas de Rachat total ou en cas de décès de l'Assuré. Si la durée est déterminée librement par Vous, l'Adhésion prend fin au terme fixé, ou avant le terme, en cas de Rachat total ou de décès de l'Assuré.
 - ✓ Au Terme de l'Adhésion, à défaut de demande de Rachat total de la part de l'Adhérent (ou de Rente viagère), l'Adhésion sera automatiquement prorogée pour des périodes successives d'une année et les prérogatives qui y sont attachées continueront à pouvoir être exercées. Cette prorogation ne constitue pas une nouvelle Adhésion et n'entraîne pas novation.
 - ✓ En cas d'Adhésion viagère conjointe, celle-ci prend fin :
 - au décès de l'un des deux Adhérents en cas d'Adhésion conjointe avec dénouement au premier décès ;
 - Ou au second décès en cas d'Adhésion conjointe avec dénouement au second décès.



Les modalités d'opérations et frais associés

- Versement initial et versements libres
 - ✓ Frais sur versement initial et versement libre : 4,8% maximum du montant du versement
 - ✓ Frais associatifs : 25 euros à la première Adhésion
 - ✓ A l'adhésion, le versement initial est au moins égal à 500€ en Gestion Libre et en Gestion Pilotée / Gestion pilotée à désensibilisation
 - ✓ Les versements libres sont possibles uniquement à compter de l'expiration du délai de renonciation ; ils sont d'un montant minimum de 500 euros et l'affectation minimale par support est de 25 euros.
- Versements libres programmés
 - ✓ Frais sur versement libre programmé : 4,8% maximum du montant du versement
 - ✓ A tout moment, l'Adhérent a la possibilité de mettre en place des versements libres programmés d'un montant minimum de 150 euros par mois ou par trimestre, 250€ par semestre ou 500€ par an en Gestion Libre et en Gestion Pilotée / Gestion pilotée à désensibilisation
 - ✓ L'affectation minimum par support des versements libres programmés est égale à 25 euros
 - ✓ La mise en place des versements libres programmés nécessite, au préalable, un versement initial d'un montant minimum de 500 euros sur l'Adhésion.
- Modalités des versements
 - ✓ Le versement initial et, le cas échéant, les versements libres font l'objet d'un prélèvement sur le compte bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne indiqué lors de la demande de versement accompagnée d'une autorisation de prélèvement, ou sont effectués par chèque libellé à l'ordre de Spirica.
 - ✓ Les versements en espèces et les mandats cash ne sont pas acceptés. Aucune dérogation n'est possible.



Les typologies des supports référencées

- Les Fonds Euro :
 - ✓ Conditions d'accès aux Fonds Euro :
 - Le montant total brut versé en fonds en euros par l'adhérent assuré, tous contrats confondus souscrits auprès de SPIRICA, ne peut excéder 5.000.000€.
 - ✓ Caractéristiques du Fonds Euro Nouvelle Génération :
 - Les sommes versées sont investies nettes de frais sur le fonds en euros proposé par SPIRICA.
 - L'épargne constituée sur le Support Fonds Euro Nouvelle Génération est adossée à hauteur de 100% aux actifs du Fonds Euro Nouvelle Génération de Spirica.
 - **Les frais de gestion sur le support sont de 2,30 % maximum par an.**
 - Le Contrat ne prévoit pas de participation aux bénéfices contractuelle. Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers sont précisées à l'article 5.2.1 des Conditions Générales.



Les typologies des supports référencées (suite)

✓ **Caractéristiques du Fonds Euro Objectif Climat :**

- L'épargne constituée sur le support Fonds Euro Objectif Climat est adossée à hauteur de 100% aux actifs du Fonds Euro Objectif Climat. Conformément au Code des Assurances, ces actifs sont investis sur les marchés financiers et immobiliers. Les résultats de ce fonds sont arrêtés pour chaque exercice civil. Le support Fonds Euro Objectif Climat est classé article 9 au titre de SFDR et a pour objectif d'investissement de contribuer au financement de la lutte contre le réchauffement climatique au travers d'une allocation cible d'actifs majoritairement obligataires. Pour en savoir plus sur l'objectif d'investissement durable poursuivi ainsi que les caractéristiques extra-financières de ce fonds en euros, vous pouvez vous référer au document d'information précontractuel SFDR disponible sur le site internet de SPIRICA.
- **Les frais de gestion sur le support sont de 2, 30 % maximum par an.**
- Conformément à la réglementation en vigueur, le montant de participation aux bénéfices du Fonds Euro Objectif Climat est calculé globalement au 31 décembre de chaque année en fonction de l'actif auquel il est adossé. Le montant de la Participation aux bénéfices brute de frais de gestion attribuée aux contrats disposant de ce Support est conforme aux dispositions des articles A132-11 et suivants du Code des assurances.

Le 1^{er} janvier suivant l'adhésion de votre Contrat, l'Assureur prélève les frais de gestion annuels dus sur l'épargne investie sur le(s) Fonds en euros, au prorata temporis du nombre de jours d'investissement sur lesdits fonds en euros pendant l'année précédente

■ **Les Unités de compte**

- ✓ La liste des supports proposés figure dans l'Annexe Financière ou sur simple demande auprès du Conseiller.
- ✓ Les supports devenus inéligibles ne peuvent plus être retenus comme support d'investissement, dans le cadre d'un nouveau versement ou d'un arbitrage.
- ✓ Certains supports proposés peuvent faire l'objet de conditions d'investissement spécifiques précisées par avenant aux présentes Conditions Générales.
- ✓ Les revenus éventuels attachés aux parts ou actions des fonds libellés en unités de compte sont réinvestis à 100% sur le même support (ou un support de substitution s'il n'est plus possible d'investir sur le support distribuant les revenus). Toutefois, concernant les supports en unités de compte de type SCPI, 90% des dividendes sont versés sur votre Adhésion.
- ✓ **En Gestion libre, les frais de gestion sont prélevés chaque trimestre à hauteur de 0,25% des actifs présents au jour de la prise des frais, ce qui correspond à 1,00% annuel.**
- ✓ **En Gestion Pilotée et en Gestion Pilotée à Désensibilisation, les frais de gestion sont prélevés chaque trimestre à hauteur de 0,2125% des actifs présents au jour de la prise des frais, ce qui correspond à 0,85% annuel.**
- ✓ Certains supports proposés peuvent faire l'objet de conditions d'investissement spécifiques précisées par avenant aux présentes Conditions Générales
- ✓ L'adhérent assuré assume totalement la responsabilité de ses choix d'investissement et de ce fait l'Assureur est exonéré de toute responsabilité à cet égard.
- ✓ **Pour la part exprimée en unités de compte comme pour la part exprimée en parts de provisions de diversification, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

■ **Les options de gestion financière disponibles :**

- ✓ Les options « investissement progressif », « sécurisation des plus-values », « limitation des moins values relatives » sont disponibles dès lors que le contrat a une valeur supérieure à 5 000€.



Les modes de gestion (1/6)

A l'Adhésion, l'investissement du souscripteur peut être orienté sur la Gestion Libre, la Gestion Pilotée, la Gestion Pilotée à désensibilisation, la Gestion Pilotée Profilée, ou encore être réparti sur ces quatre modes de gestion

■ La Gestion Libre :

- ✓ Dans la Gestion Libre, la répartition des versements est faite entre le Fonds en euros et les Supports en unités de compte et/ou en Parts de provision de diversification éligibles à l'adhésion et figurant dans l'Annexe Financière, et c'est l'adhérent assuré qui effectue les Arbitrages entre ces Supports.
- ✓ L'Assureur se réserve la possibilité de proposer à tout moment, de nouveaux Supports dans le mode de Gestion Libre.
- ✓ L'Adhérent peut également mettre en place des opérations programmées, de versement, de rachat, ainsi que des options de gestion financière prévues par l'Adhésion, si les Supports sélectionnés le permettent

■ La Gestion Pilotée :

- ✓ Dans le mode de Gestion Pilotée, l'Assureur est mandaté par l'Adhérent pour sélectionner les Supports sur lesquels investir les versements et pour la réalisation des Arbitrages entre ces différents Supports, conformément au(x) Profil(s) de Gestion Pilotée choisi(s) par l'Adhérent et figurant à l'Annexe Financière, ou par avenant aux Conditions Générales.
- ✓ Tous les autres actes pouvant être réalisés au cours de la vie de l'Adhésion, tels que les versements, rachats, modifications de Clause bénéficiaire (et autres), ne peuvent être effectués que par l'Adhérent et sont exclus du mandat de l'Assureur.

■ La Gestion Pilotée à désensibilisation :

- ✓ Dans la Gestion Pilotée avec Désensibilisation, l'Assureur est mandaté par l'Adhérent pour prendre les dispositions nécessaires pour faire diminuer le risque financier de l'épargne constituée par l'Adhérent, en fonction du Profil de Gestion Pilotée avec Désensibilisation choisi, au fur et à mesure de l'approche de l'âge cible de désensibilisation que l'Adhérent aura fixé (maximum 70 ans).
- ✓ L'objet de ce mode de Gestion est de sécuriser progressivement l'épargne constituée tout en profitant du potentiel de hausse des marchés.



15 Profils de Gestion Pilotée à désensibilisation :

Profil HR Défensif ISR : Le profil de gestion pilotée «HR Défensif ISR » vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Le profil intègre des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil « HR Défensif ISR » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est prudent.

Profil HR Défensif ISR Immo 30% : Le profil de gestion pilotée «HR Défensif ISR Immo 30% » vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Les avoirs sont répartis avec :

- Un socle de 30% investi en fonds immobiliers
 - Un socle de 70% investi en fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).
- Le profil « HR Défensif ISR Immo 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est prudent tendant moyennement vers dynamique.

Profil HR Défensif ISR Enjeux Santé & Bien-être 30% : Le profil de gestion pilotée «HR Défensif ISR Enjeux Santé & Bien être 30% » vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Les avoirs sont répartis avec :

- Un socle de 30% investi sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique de la santé et du bien-être (ex. santé, nutrition, sport)
- Un socle de 70% investi en fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le profil « HR Défensif ISR Enjeux Santé & Bien être 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6.

L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est prudent tendant moyennement vers dynamique.

Profil HR Défensif ISR enjeux Technologiques 30% : Le profil de gestion pilotée «HR Défensif ISR Enjeux Technologiques 30% » vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Les avoirs sont répartis avec :

- Un socle de 30% investi sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique de la technologie (ex. intelligence artificielle, big data, digitalisation)
- Un socle de 70% investi en fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le profil « HR Défensif ISR Enjeux Technologiques 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est prudent tendant moyennement vers dynamique.

Profil HR Défensif ISR Enjeux Futurs 30% : Le profil de gestion pilotée «HR Défensif ISR Enjeux Futurs 30% » vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Les avoirs sont répartis avec :

- Un socle de 30% investi sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique des «enjeux futurs» (ex. vieillissement de la population, e-commerce, économie digitale)
- Un socle de 70% investi en fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le profil « HR Défensif ISR Enjeux Futurs 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est prudent tendant moyennement vers dynamique.

Profil HR Tempéré ISR : Le profil de gestion pilotée «HR Tempéré ISR » vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Le profil intègre des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le profil « HR Tempéré ISR » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est équilibré.



15 Profils de Gestion Pilotée à désensibilisation (suite) :

Profil HR Tempéré ISR Immo 30% : Le profil de gestion pilotée «HR Tempéré ISR Immo 30% » vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Les avoirs sont répartis avec :

- Un socle de 30% investi en fonds immobiliers
- Un socle de 70% investi en fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil « HR Tempéré ISR Immo 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est équilibré tendant moyennement vers dynamique.

Profil HR Tempéré ISR Enjeux Santé & Bien-être 30% : Le profil de gestion pilotée «HR Tempéré ISR Enjeux Santé & Bien être 30% » vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Les avoirs sont répartis avec :

- Un socle de 30% investi sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique de la santé et du bien-être (ex. santé, nutrition, sport)
- Un socle de 70% investi en fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le profil « HR Tempéré ISR Enjeux Santé & Bien être 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est équilibré tendant moyennement vers dynamique.

Profil HR Tempéré ISR Enjeux Technologiques 30% : Le profil de gestion pilotée «HR Tempéré ISR Enjeux Technologiques 30% » vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Les avoirs sont répartis avec :

- Un socle de 30% investi sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique de la technologie (ex. intelligence artificielle, big data, digitalisation)
- Un socle de 70% investi en fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le profil « HR Tempéré ISR Enjeux Technologiques 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est équilibré tendant moyennement vers dynamique.

Profil HR Tempéré ISR Enjeux Futurs 30% : Le profil de gestion pilotée «HR Tempéré ISR Enjeux Futurs 30% » vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Les avoirs sont répartis avec :

- Un socle de 30% investi sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique des «enjeux futurs» (ex. vieillissement de la population, e-commerce, économie digitale)
- Un socle de 70% investi en fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le profil « HR Tempéré ISR Enjeux Futurs 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est équilibré tendant moyennement vers dynamique.

Profil HR Offensif ISR : Le profil de gestion pilotée «HR Offensif ISR » vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum.

Le profil intègre des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil « HR Offensif ISR » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6.

L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est dynamique.

Profil HR Offensif ISR Immo 30% : Le profil de gestion pilotée «HR Offensif ISR Immo 30% » vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Les avoirs sont répartis avec :

- Un socle de 30% investi en fonds immobiliers
- Un socle de 70% investi en fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le profil « HR Offensif ISR Immo 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est dynamique.



15 Profils de Gestion Pilotée à désensibilisation (suite):

Profil HR Offensif ISR Enjeux Santé & bien-être 30% : Le profil de gestion pilotée «HR Offensif ISR Enjeux Santé & Bien être 30%» vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Les avoirs sont répartis avec :

- Un socle de 30% investi sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique de la santé et du bien-être (ex. santé, nutrition, sport)
- Un socle de 70% investi en fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le profil « HR Offensif ISR Enjeux Santé & Bien être 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est dynamique.

Profil HR Offensif ISR Enjeux Technologiques 30% : Le profil de gestion pilotée «HR Offensif ISR Enjeux Technologiques 30%» vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Les avoirs sont répartis avec :

- Un socle de 30% investi sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique de la technologie (ex. intelligence artificielle, big data, digitalisation)
- Un socle de 70% investi en fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le profil « HR Offensif ISR Enjeux Technologiques 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est dynamique.

Profil HR Offensif ISR Enjeux Futurs 30% : Le profil de gestion pilotée «HR Offensif ISR Enjeux Futurs 30%» vise à réduire progressivement les risques financiers sur le capital à mesure que l'on approche de l'âge prévisionnel de départ à la retraite ou de l'âge cible de désensibilisation qui est fixé à 70 ans maximum. Les avoirs sont répartis avec :

- Un socle de 30% investi sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique des «enjeux futurs» (ex. vieillissement de la population, e-commerce, économie digitale)
- Un socle de 70% investi en fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le profil « HR Offensif ISR Enjeux Futurs 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, immobilier, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier entre 2 et 6. L'allocation est réalisée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la date prévisionnelle de départ à la retraite et tend à désensibiliser l'épargne au risque. Le niveau de risque de ce profil est dynamique.

15 Profils de Gestion Pilotée :

Profil Défensif ISR : Le profil de gestion pilotée « Défensif ISR » investit dans des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil « Défensif ISR » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est prudent.

Profil Tempéré ISR : Le profil de gestion pilotée « Tempéré ISR » investit dans des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil « Tempéré ISR » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est équilibré.

Profil Offensif ISR : Le profil de gestion pilotée « Offensif ISR » investit dans des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil « Offensif ISR » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est dynamique.

Profil Défensif ISR Immo 30% : Le profil de gestion pilotée « Défensif ISR Immo 30% » investit pour 30% de ses avoirs sur un fonds investi en fonds immobiliers et pour 70% sur des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil « Défensif ISR Immo 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est prudent tendant moyennement vers dynamique.



15 Profils de Gestion Pilotée (suite) :

Profil Tempéré ISR Immo 30% : Le profil de gestion pilotée « Tempéré ISR Immo 30% » investit pour 30% de ses avoirs sur un fonds investi en fonds immobiliers et pour 70% sur des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil «Tempéré ISR Immo 30%» est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est équilibré tendant moyennement vers dynamique.

Profil Offensif ISR Immo 30% : Le profil de gestion pilotée « Offensif ISR Immo 30% » investit pour 30% de ses avoirs sur un fonds investi en fonds immobiliers et pour 70% sur des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil «Offensif ISR Immo 30%» est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est dynamique.

Profil Défensif ISR Enjeux Santé & Bien-être 30% : Le profil de gestion pilotée « Défensif ISR Enjeux Santé & Bien-être 30% » investit pour 30% de ses avoirs sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique de la santé et du bien-être (ex. santé, nutrition, sport) et pour 70% sur des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil «Défensif ISR Enjeux Santé & Bien-être 30%» est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est prudent tendant moyennement vers dynamique.

Profil Tempéré ISR Enjeux Santé et Bien-être 30% : Le profil de gestion pilotée « Tempéré ISR Enjeux Santé & Bien-être 30% » investit pour 30% de ses avoirs sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique de la santé et du bien-être (ex. santé, nutrition, sport) et pour 70% sur des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil «Tempéré ISR Enjeux Santé & Bien-être 30%» est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est équilibré tendant moyennement vers dynamique.

Profil Offensif ISR Enjeux Santé & Bien-être 30% : Le profil de gestion pilotée « Offensif ISR Enjeux Santé & Bien-être 30% » investit pour 30% de ses avoirs sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique de la santé et du bien-être (ex. santé, nutrition, sport) et pour 70% sur des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil «Offensif ISR Enjeux Santé & Bien-être 30%» est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est dynamique.

Profil Défensif ISR Enjeux Technologiques 30% : Le profil de gestion pilotée « Défensif ISR Enjeux Technologiques 30% » investit pour 30% de ses avoirs sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique de la technologie (ex. intelligence artificielle, big data, digitalisation) et pour 70% sur des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil «Défensif ISR Enjeux Technologiques 30%» est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est prudent tendant moyennement vers dynamique.

Profil Tempéré ISR Enjeux Technologiques 30% : Le profil de gestion pilotée « Tempéré ISR Enjeux Technologiques 30% » investit pour 30% de ses avoirs sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique de la technologie (ex. intelligence artificielle, big data, digitalisation) et pour 70% sur des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil «Tempéré ISR Enjeux Technologiques 30%» est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est équilibré tendant moyennement vers dynamique.

Profil Offensif ISR Enjeux Technologiques 30% : Le profil de gestion pilotée « Offensif ISR Enjeux Technologiques 30% » investit pour 30% de ses avoirs sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique de la technologie (ex. intelligence artificielle, big data, digitalisation) et pour 70% sur des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil «Offensif ISR Enjeux Technologiques 30%» est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est dynamique.

Profil Défensif ISR Enjeux Futurs 30% : Le profil de gestion pilotée « Défensif ISR Enjeux Futurs 30% » investit pour 30% de ses avoirs sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique des «enjeux futurs» (ex. vieillissement de la population, e-commerce, économie digitale) et pour 70% sur des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil «Défensif ISR Enjeux Futurs 30%» est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est prudent tendant moyennement vers dynamique.



Les modes de gestion (6/6)

15 Profils de Gestion pilotée (suite) :

Profil Tempéré ISR Enjeux Futurs 30% : Le profil de gestion pilotée « Tempéré ISR Enjeux Futurs 30% » investit pour 30% de ses avoirs sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique des « enjeux futurs » (ex. vieillissement de la population, e-commerce, économie digitale) et pour 70% sur des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil « Tempéré ISR Enjeux Futurs 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est équilibré tendant moyennement vers dynamique.

Profil Offensif ISR Enjeux Futurs 30% : Le profil de gestion pilotée « Offensif ISR Enjeux Futurs 30% » investit pour 30% de ses avoirs sur un fonds dont la stratégie est centrée sur la thématique des « enjeux futurs » (ex. vieillissement de la population, e-commerce, économie digitale) et pour 70% sur des fonds qui disposent du Label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le profil « Offensif ISR Enjeux Futurs 30% » est composé de plusieurs classes d'actifs (actions, actifs non cotés, obligations et monétaire) dont le SRI peut varier en 2 et 6. L'allocation est rééquilibrée automatiquement tous les trimestres. Le niveau de risque de ce profil est dynamique.

- ✓ Univers d'investissement équivalent à l'univers de la Gestion Libre
- ✓ A tout moment, l'Adhérent a la possibilité de choisir l'option « Gestion Pilotée / Gestion Pilotée à désensibilisation / Gestion Pilotée Profilée » dès lors que le montant du versement sur un profil est au minimum de 500 euros. Les versements sur des profils de Gestion Pilotée / Gestion Pilotée à désensibilisation / Gestion Pilotée Profilée sur lesquels le détenteur est déjà investi doivent être de 500€ au minimum.
- ✓ Si l'adhérent assuré choisit l'option gestion pilotée / gestion pilotée à désensibilisation / Gestion Pilotée Profilée, il mandate l'assureur pour la sélection des supports sur lesquels investir le versement ou arbitrage et pour la réalisation des arbitrages entre ces différents supports, conformément aux profils de gestion pilotée / gestion pilotée à désensibilisation / Gestion Pilotée Profilée choisies.
- ✓ L'adhérent assuré a la possibilité de répartir les versements et arbitrages sur un ou plusieurs profils de Gestion Pilotée / Gestion Pilotée à désensibilisation / Gestion Pilotée Profilée et peut également conserver tout ou partie de la gestion de l'épargne en Gestion Libre
- ✓ Les allocations sont établies par l'assureur que l'Adhérent assuré aura sélectionné.
- ✓ Les sommes investies sur un profil Gestion Pilotée / Gestion Pilotée à désensibilisation / Gestion Pilotée Profilée seront gérées sans aucune restriction autre que le respect de l'orientation de gestion attachée au profil de Gestion Pilotée / Gestion Pilotée à désensibilisation / Gestion Pilotée Profilée
- ✓ **Aucune demande d'arbitrage visant à modifier la nature et la répartition des supports au sein du(des) profil(s) de Gestion Pilotée / Gestion Pilotée à désensibilisation / Gestion Pilotée Profilée ne peut provenir de l'adhérent assuré, mais l'adhérent assuré conserve la possibilité de demander des arbitrages entre un profil de Gestion Pilotée / Gestion Pilotée à désensibilisation / Gestion Pilotée Profilée et un ou plusieurs support(s) de la Gestion Libre.**
- ✓ Les versements libres programmés sont autorisés dans le cadre de la Gestion Pilotée / Gestion Pilotée à désensibilisation / Gestion Pilotée Profilée
- ✓ **Frais de gestion sur les Supports représentatifs d'unités de compte en Gestion Libre : 0,25% maximum prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte, soit 1% maximum par an.**
- ✓ **Frais de gestion sur les Supports représentatifs d'unités de compte en Gestion Pilotée et en Gestion Pilotée à Désensibilisation / Gestion Pilotée Profilée : 0,2125% maximum prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte, soit 0,85% maximum par an.**
- ✓ **Frais de Gestion Pilotée : L'épargne investie sur un profil de la Gestion Pilotée ne supporte aucun frais supplémentaire. Les frais de gestion annuels sur les Supports s'appliquent sur les supports concernés par la Gestion Pilotée.**
- ✓ **Frais de Gestion Pilotée à Désensibilisation : L'épargne investie sur un profil de la Gestion Pilotée à Désensibilisation ne supporte aucun frais supplémentaire. Les frais de gestion annuels sur les Supports s'appliquent sur les Supports concernés par la Gestion Pilotée à Désensibilisation.**
- ✓ **Frais de Gestion Pilotée Profilée : L'épargne investie sur un profil de la Gestion Pilotée Profilée ne supporte aucun frais supplémentaire. Les frais de gestion annuels sur les Supports s'appliquent sur les supports concernés par la Gestion Pilotée Profilée.**

PRINCIPALES PARTICULARITES ET CARACTERISTIQUES DU PRODUIT D'ASSURANCE (9/9)



Autres frais

- **Frais sur les Arbitrages ponctuels au sein de la Gestion Libre, et entre différents modes de Gestion, ou entre différents Profils :**
 - ✓ Les arbitrages supportent des frais de 0,5% maximum. Le premier arbitrage de l'année civile est gratuit.
- **Frais sur les Arbitrages dans le cadre de la Gestion Pilotée et de la Gestion Pilotée à désensibilisation**
 - ✓ Dans le cadre de la Gestion Pilotée, les Arbitrages au sein d'un Profil sont gratuits
 - ✓ Dans le cadre de la Gestion Pilotée à Désensibilisation, les Arbitrages sont gratuits
 - ✓ Dans le cadre de la Gestion Pilotée Profilée, les Arbitrages au sein d'un Profil sont gratuits
- **Frais propres aux unités de compte**
 - ✓ Certains supports en unités de compte peuvent supporter des frais qui leur sont propres.
 - ✓ Ces frais sont indiqués dans l'Annexe Financière aux Conditions Générales et/ou dans les documents d'information financière (prospectus simplifié ou document d'information clé pour l'investisseur « DICl » ou document d'information clé « DIC ») propres à chaque Support en unités de compte.
- **Frais de sortie**
 - ✓ Frais sur quittance d'arrérages de Rente : néant
 - ✓ Frais de rachat : néant



Les rachats partiels, programmés et rachat total

- **Rachats Partiels ponctuels :**
 - ✓ Dans le cadre de la Gestion Libre, les rachats partiels ponctuels sont autorisés sans pénalité, d'un montant minimum de 500€, le montant minimum sur un support donné est de 50€
 - ✓ La Valeur Atteinte après l'opération de rachat doit représenter au minimum un montant de 500 euros.
 - ✓ Le montant minimum du rachat sur un support donné est de 50 euros.
- **Rachats Partiels Programmés :**
 - ✓ Dans le cadre de la Gestion Libre, les rachats partiels programmés sont autorisés sans pénalité, pour un montant minimum de 150 euros pour une périodicité mensuelle, 450 euros pour une périodicité trimestrielle, 900 euros pour une périodicité semestrielle ou 1 800 euros pour une périodicité annuelle
 - ✓ La valeur atteinte du contrat doit être au minimum de 500€
- **Rachat total**
 - ✓ Tout Rachat total enregistré sur le Contrat avant l'affectation de la Participation aux bénéfices fera l'objet d'une valorisation du Fonds en euros au taux minimum garanti en cours d'année, ce taux pouvant être égal à zéro, en lieu et place du taux de Participation aux bénéfices appliqué aux souscriptions en cours au 1er janvier de l'exercice suivant. A défaut de communication de la part de l'Assureur, le taux minimum annuel de Participation aux bénéfices garanti est égal à zéro.
 - ✓ **Le rachat total met fin au contrat.**



Le dénouement du contrat en cas de décès

- ✓ **Dans tous les cas, le contrat prend fin en cas de décès du souscripteur.**
- ✓ **Les modalités de dénouement du contrat :**
 - En Capital
 - En Rente viagère dans les conditions prévues par l'article 6.6 des Conditions Générales
 - En titres ou de parts dans les conditions prévues : le souscripteur peut opter pour une remise de titres ou de parts, pour les titres ou parts qui sont négociés sur un marché réglementé, à l'exception de ceux qui confèrent directement le droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires d'une société inscrite à la cote officielle d'une bourse de valeurs.



La renonciation à l'adhésion

- L'adhérent peut renoncer à son adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion, date à laquelle l'adhérent-assuré a été informé de l'adhésion au contrat d'assurance.
- Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à Spirica - 27, rue Maurice Flandin, CS 73733 LYON CEDEX 03 ou par envoi recommandé électronique à l'adresse électronique suivante : recommande@spirica.fr.
- Dans ce cas, le versement sera intégralement remboursé à l'adhérent-assuré dans les 30 jours suivant la date de réception du courrier dont le modèle figure dans les Conditions Générales.
- La renonciation met fin à toutes les garanties de l'adhésion à compter du jour de la réception par l'Assureur de la lettre de renonciation.
- Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, l'Assureur pourrait être amené à vous demander des informations complémentaires l'adhérent assuré doit indiquer le motif de sa renonciation à son Conseiller et à l'Assureur.



SITUATIONS SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER UN CONFLIT D'INTERÊTS PORTANT PREJUDICE AU CLIENT

Pas de situation détectée directement liée à la création de ce nouveau produit

[illegible]